بسم الله الرحمن الرحيم

Mes chers frères, mes chères sœurs
Lecteurs, lectrices.

En général, lorsqu'un livre est corriger, il trouve sa place dans la rubrique « ***Corrections en ligne*** », alors pourquoi ce nés pas le cas de ce livre ?

La réponse étant qu'en plus des erreurs manifestes que comporte ce livre, il est fait mention d'un hadith, nous dit on, rapporter par Boukhari, alors qu'après vérification, ce hadith n'existe pas dans le sahih de Boukhari ! Par ailleurs, vous aurez l'occasion de le vérifier vous-mêmes.

On se demande bien comment un savant a-t-il pu écrire que le hadith en question est rapporter par Boukhari alors que ce nés pas le cas !

De plus, est ces le plus étrange, ce hadith nés pas n'importe lequel.

En effet, comme on le verra, ce hadith entre dans le cadre de texte qui alimente l'affrontement Sunnite-Shiite ! Ce qui est une bien drôle de coïncidence !

Titre : **L’éclat de la foi** (précis des croyances sunnites)
Auteur : **Ibn Qudama Al-Maqdissi**
Édition : **Sabil**

**VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 55 JE CITE :**

**Les quatre Califes**

**Le meilleur et le plus émérite de sa communauté est Abû Bakr as-Siddîq, ensuite ‘Umar al Fârûq puis ‘Uthmân l’homme aux deux lumières et enfin, ‘Alî celui que le Prophète agréa, qu’Allah soit satisfait d’eux tous. En effet, ‘AbdAllah ibn ‘Umar a rapporté : « Nous disions alors que le Prophète était toujours vivant : Le meilleur de cette communauté après Son Prophète est Abû Bakr; puis ‘Umar, puis ‘Uthmân; puis ‘Alî. Ceci parvenait au Prophète et il ne le désapprouvait pas. » (hadith authentique, rapporté par Bukhârî)**

**REPONSE :**

Vous citez ce hadith : ***‘AbdAllah ibn ‘Umar a rapporté : « Nous disions alors que le Prophète était toujours vivant : Le meilleur de cette communauté après Son Prophète est Abû Bakr; puis ‘Umar, puis ‘Uthmân; puis ‘Alî. Ceci parvenait au Prophète et il ne le désapprouvait pas. ».*** Puis vous nous nous dites que ce texte est un : **« hadith authentique, rapporté par Bukhârî »**.

Je suis désolé de vous le dire, mais ce hadith n’existe pas dans le sahih de Boukhari ! Et j’invite les lecteurs à vérifier.

En effet, puisque après vérifications, voilà les hadiths que l’on retrouve sur la question dans le sahih de Boukhari :

**Premier texte** : *Ibn Omar a dit* : « ***Au temps du prophète, nous ne trouvions personne qui égalât*** (en mérite) ***Abou Bakr ; après lui venait Omar, puis Otsman. Quant aux autres compagnons du prophète, nous n’établissions pas de comparaison entre eux*** » (sahih de Boukhari tome 2 page 601).

**Deuxième texte :** *Ibn Omar a dit* : ***Au temps du prophète nous avions classé, suivant l’ordre de nos préférences, les grands personnages. En première ligne venait Abou Bakr ; en seconde ligne, Omar ibn Khattab, et en troisième ligne, Ostmân ibn Affan*** » (sahih de Boukhari tome 2 page 585).

A travers la lecture de ces deux hadiths, on ne peut que constater que votre récit ne figure, non seulement pas sur la liste, mais bien plus, il contredit ceux rapportés par Boukhari !

En effet, selon les récits rapportés par Boukhari par la voix d’*ibn Omar* : Ali n’est, au risque de choquer certaines personnes connaissant la valeur et les mérites d’Ali, considéré que comme un compagnon parmi tant d’autres !

Puisque selon le premier texte, on nous dit je cite : ***« Quant aux autres compagnons du prophète, nous n’établissions pas de comparaison entre eux ».*** Et le second texte nous apprends que la liste des meilleurs compagnons s’arrête à Otman, donc Ali est exclu du quarté.

En conclusion de quoi ; non seulement votre texte n’existe pas dans le sahih de Boukhari, (on aimerait bien, puisque l’auteur est décédé, que la maison d’édition ***Sabil*** s’explique sur le sujet), mais en plus, votre texte contredit ceux rapportés par le sahih de Boukhari ! Car selon les textes rapportés par Boukhari sur la question, ces derniers n’accordent, comme on l’a vu, aucune place à Ali, dans « le hit parade » des mérites des compagnons du prophète, alors que votre texte lui accorde la quatrième place !

En définitive, non seulement votre texte est purement imaginaire, puisque comme je l’ai dit, il n’existe pas dans le sahih de Boukhari, mais en plus, il contredit les textes rapportés par Boukhari, lequel, je le rappelle, est censé être un « sahih », c’est-à-dire authentique !

**VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 56 JE CITE :**

**Abû Darda a rapporté d'après le Prophète : « Le soleil ne s'est ni levé, ni couché, après les prophètes et les envoyés, sur une personne meilleure que Abû Bakr. » (Hadith faible)**

**REPONSE :**

Vous nous citez ce hadith : ***« Le soleil ne s'est ni levé, ni couché, après les prophètes et les envoyés, sur une personne meilleure que Abû Bakr. »,*** et ensuite vous nous dites que c'est un : ***« hadith faible » !***

Mais dans ce cas là, pourquoi le citez vous comme argument si vous savez que ce hadith est faible donc probablement faux !!!

La logique théologique voudrait que l'on n'argumente pas avec un hadith que l'on sait faible et donc que l'on ne le cite pas !

**VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 57 JE CITE :**

**Il a dit (le prophète) : « Le califat après moi durera trente ans.» Le dernier des califes fut ‘Alî. (hadith authentique, voir « Silsila as-Sahîha » n°459 de chaykh al-Albâni)**

**REPONSE :**

Je demande au lecteur de bien prendre note de ce que nous dit ici l'auteur, à savoir que : ***« Le califat après moi durera trente ans.» Le dernier des califes fut ‘Alî ».*** On nous dit donc, que le califat ne durera que trente ans après le décès du prophète. Et que, Ali est, je cite : « ***Le dernier des Calife*** ». En ajoutant : ***« hadith authentique, voir « Silsila as-Sahîha » n°459 de chaykh al-Albâni »***

Prenez, chers lecteurs et lectrices, bien note de ce que vous venez de lire !

**VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 64 JE CITE :**

**Mu'awiya est l'oncle des croyants, il est le scribe de la révélation d'Allah et un des califes des musulmans. (Se référer au commentaire d'ibn 'Uthaymin sur ce passage)**

**REPONSE :**

!!! A la page précédente on nous disait : « ***Le califat après moi durera trente ans.*** ***Le dernier des califes fut 'Alî »***. Et là on nous dit : ***« Mu'awiya est l'oncle des croyants, il est le scribe de la révélation d'Allah et un des califes des musulmans*** ».

Comment peut-on appeler cela sinon une grotesque contradiction !!!

On nous dit d'abord en s'argumentant d'un dit du prophète, **qu'Ali est le dernier des Califes**, ensuite on nous dit que **Mu'awiya est un calife des musulmans** !!!

Ainsi, on se contredit d'abord tout seul, ce qui est et je le regrette, routinier chez nous, les prétendus théologiens, mais plus grave, on se permet de contredire le prophète !

Puisque en effet, en classant Mu'awiya comme Calife, alors que le prophète a dit : ***« Le Califat après moi durera trente ans.»***, cela contredit clairement l'affirmation du prophète, puisque tout le monde sait que si l'on compte la durée de règne entre le Califat d'Abou Bakr à celui d'Ali, cela fait approximativement trente années. En conséquence de quoi, on se permet de contredire le prophète qui a dit que le Califat ne durera que trente années et qu'ensuite s'instaurera une royauté. Le prophète a donc clairement exclu Mu'awiya de pouvoir Califal, c'est-à-dire légitime. Mais il faut croire que nos théologiens ne sont pas d'accord ! Puisqu'ils ont fait de Mu'awiya, non pas un roi comme le prophète l'avait prédit, mais un Calife légitime, BRAVO !!!

Puisque pour celles et ceux qui l'ignorent, le prophète a dit et cela en continuité de ce hadith ici cité : « ***puis se sera une royauté*** ». Ce qui ferme la porte à toutes polémiques, surtout lorsqu'on sait quels ont été les agissements du premier roi de l'islam, Mu'awiya fils d'Abou Sofiane !

Alors comment peut-on nous dire à présent : « ***Mu'awiya est l'oncle des croyants, il est le scribe de la révélation d'Allah et un des califes des musulmans ».*** Alors que le prophète l'a étiqueté non pas de calife, mais de roi, et que Dieu me préserve d'avoir un oncle qui est accusé par nombre d'historiens musulmans de la première heure, d'avoir empoisonné Al-Hassan fils d'Ali et petit fils du prophète et d'avoir aussi empoisonné le fils de Khalid ibn Walid. (Voir l'histoire de Tabari version arabe uniquement, puisque la version française a été dénaturée[1], en conséquence de quoi, ce passage a été purement et simplement enlevé).

Et lorsque vous dite que Mu'awiya a été : « ***le scribe de la révélation d'Allah et un des califes des musulmans ».*** Cela reste a prouvé ! Car d'après le peu de savoir que j'ai, j'avais cru comprendre que le prophète ne lui avait confié que le livre des comptes ! De plus, que Mu'awiya ait été scribe ou pas, en quoi cela lui accorde-t-il l'immunité ! Cela ne peut en aucun cas l'innocenter de nombre de ces crimes, dénoncés par la grande, très grande majorité des rapporteurs sunnites.

Nous reviendrons, si Dieu le veut, plus en détail sur les crimes et déviations de Mu'awiya, prétendument compagnon du prophète.

[1] Lire « Qui est le criminel qui a falsifié le livre de Tabari ? »
Téléchargeable gratuitement sur ce lien : http://www.editionsles12.com/qui_a_falsifie_tabari.pdf

**VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 60 JE CITE :**

**Nous professons que le pèlerinage et le grand effort *(jihâd)* s'accomplissent sous l'obéissance à chaque imam, qu'il soit pieux ou pervers, de même que la prière du vendredi derrière eux est permise.**

**REPONSE :**

Je doute fort que les musulmans doivent obéissance à un imam pervers !!!

Voici la définition du mot : **pervers** « ***Qui est enclin au mal, se plaît à faire le mal ou à l'encourager. Corrompu, dépravé, méchant, vicieux. Qui témoigne de perversité ou de perversion. Personne qui présente une déviation des instincts élémentaires, qui accomplit spontanément des actes immoraux, antisociaux »***.

Peut-on, réellement penser que les musulmans doivent écouter et obéir à ce genre d'énergumène !!!

Ainsi, selon votre logique, celui qui diffame Aicha devient dans le pire des cas mécréant, dans le meilleur un égaré qui ne mérite aucune considération, à contrario, le pervers doit être écouté et obéi !!!

**VOUS DITES DANS VOTRE LIVRE A LA PAGE 64 JE CITE :**

**La meilleure d'entre elles est Khadija bint Khuwaylid, puis 'Aicha as-Siddiqâ bint as-Siddiq, celle qu'Allah a innocenté dans son Livre, elle est sa femme sur cette vie d'ici-bas et dans l'au-delà, celui qui l'a calomnie ou la diffame de ce qu'Allah l'a innocenté, il a mécru en Allah le Tout Majestueux.**

**REPONSE :**

Qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur la question ; celui ou celle qui insulte ou manque de respect de quelque manière que se soit à notre mère Aicha, ou même à tout autre (vrai) compagnon, mérite un châtiment dans cette vie et dans l'au-delà.

Cependant, il faut bien faire attention à ne pas, au nom de la protection de l'honneur de Aicha ou de tout autres musulmanes ou musulmans, tomber dans la dictature théologique et la censure de la vérité.

En effet, on se rend vite compte qu'au nom de cette protection de l'honneur, un grand nombre de musulman fidèle à leur école de pensée, se sont permis d'excommunier, d'insulter, de calomnier, nombre de frères sincères qui n'ont jamais commis aucune atteinte à qui que ce soit. Mais qui, et c'est leur droit le plus élémentaire, ont soulevé nombre de questions sur des faits historiques parfaitement avérés.

Il est évident, que beaucoup sont tombés dans le culte de la personne en sacralisant des compagnons du prophète. A commencer par Omar fils de Khatab.

Mais revenons à votre affirmation. Vous dites : ***« celui qui l'a calomnie ou la diffame de ce qu'Allah l'a innocenté, il a mécru en Allah le Tout Majestueux ».***

Si effectivement celle ou celui qui continue de calomnier notre mère Aicha après que Allah l'ait innocenté, alors oui ce dernier prend le risque de tomber dans la mécréance. Non pas parce qu'il a, à son tour calomnié ou diffamé Aicha, mais désavoué Allah en reniant les versets innocentant notre mère Aicha. A contrario, si il s'agit d'excommunier comme c'est parfois le cas, les personnes qui critiquent les positions d'Aicha ou de tout autre compagnon à tel ou tel moment, alors nous aimerions savoir au nom de quelle loi, de quelle autorité, on se permet de faire sortir des gens de l'islam, de les excommunier, sous prétexte qu'elles ont critiqué de façon constructive et justifié Aicha ou tout autre compagnon !

Pourrions nous savoir depuis quand, l'atteinte à l'intégrité de certaines personnes (et non pas toutes, ce qui est déjà de la discrimination), fait sortir les gens de l'islam comme s'il s'agissait du reniement d'une sourate ou d'un verset ou d'un acte de croyance faisant parti intégrante de la foi !

Nous savons que le fait, par exemple, de contredire de façon volontaire Dieu, de nier l'existence du jour de la résurrection, d'arrêter de faire la prière etc, peut nous faire sortir de l'islam. Mais j'ignorai que le fait, de calomnier ou de diffamer Aicha, fait sortir son auteur de l'islam ! Je croyais savoir que la loi pour calomnie était le fouet, et non pas l'ex-communion!!! C'est d'ailleurs cette peine que Allah a institué pour la calomnie, et que le prophète a appliqué à ceux qui avaient calomnié Aicha.

Il faut croire que cette loi a été changée, mais par qui !!! Y'aurait-il un autre prophète après le sceau des prophètes ! Une autre révélation après la révélation du Coran !

Pouvez-vous nous citer une preuve, selon laquelle, on perd son statut de musulman du fait d'avoir calomnier ou diffamer Aicha ou tout autre compagnon ! A moins que cette « loi » ait été inventée pour dissimuler certains faits historiques pour le moins embarrassants ! Cela ne m'étonnerait pas du tout surtout après avoir lu et compris, comment certains « savants » ont dissimulé bien des vérités et ont innocenté bien des criminels au nom justement, de la sacralisation des compagnons. Ainsi, celle ou celui qui viendra à évoquer par exemple la bataille du chameau, n'est plus musulman, et donc, il ne faut ni l'écouter, ni le croire ! Alors, que tout les historiens musulmans et sunnites, nous ont rapporté ces faits

historiques douloureux. Alors pourquoi à présent vouloir les occulter ? Au nom de quelle loi morale ou école de pensée !

Alors, que c'est le prophète lui-même, qui le premier a condamné l'action de son épouse Aicha !!! Le prophète sort-il donc de l'islam !!! Puisque selon votre logique, toute atteinte à l'intégrité de Aicha fait sortir son auteur de l'islam !

Je disais que c'était le prophète lui même a condamné l'action de son épouse Aicha. En effet, on apprend selon certaines sources dont entre autre Tabari ce qui suit :

«Quand ils entrèrent dans le village, les chiens aboyèrent contre le chameau d''Aïscha, qui demanda au guide le nom du village. Ayant appris qu'il se nommait 'Hauab, elle appela Tal'ha et Zobaïr et leur dit : **Je me souviens que le Prophète a dit : Une de mes femmes passera un jour à 'Hauab, et les chiens aboieront contre elle ; elle se trouvera impliquée dans une affaire criminelle et sera rebelle contre Dieu. C'est à moi que s'appliquent à présent ces paroles**. Tal'ha et Zobaïr dirent : Ce village n'est pas 'Hauab ; le guide se trompe. Ils allèrent chercher les habitants et les déterminèrent à confirmer leur mensonge. 'Aïscha dit ensuite : Je veux retourner. Les femmes sont mieux dans leurs maisons, et ne doivent pas s'occuper de la guerre. 'Abdallah, fils de Zobaïr, était chargé de partir en éclaireur, quand l'armée se mettait en marche. Tal'ha et Zobaïr convinrent avec lui d'une ruse. Au moment où l'on battrait le tambour, il devait accourir vers l'armée et annoncer l'arrivée d' 'Alî. 'Abdallah fit ainsi, et 'Aïscha, par peur, n'osa plus reculer. En effet, au moment où 'Aïscha avait quitté la Mecque pour accompagner Tal'ha et Zobaïr, Oumm-Salima, autre femme du Prophète, avait fait proposer à 'Alî de l'accompagner, et 'Alî lui avait répondu : Que Dieu te récompense ! Reste à la maison et prie Dieu pour qu'il livre 'Aïscha entre mes mains. 'Aïscha avait eu connaissance de ce propos, et c'est pour cette raison qu'elle avait peur d' 'Alî. Elle fit hâter le départ de l'armée et n'osa plus dire qu'elle voulait s'en retourner. Elle demanda le guide, mais Tal'ha lui dit : Il est parti, parce qu'il était honteux de s'être trompé sur le nom de ce village.

Le guide les quitta et vint sur la route dans laquelle s'était engagé 'Alî. Celui-ci cherchait à connaître dans quelle direction se trouvaient ses adversaires. Apercevant le guide, il l'appela et lui demanda d'où il venait. – Du coté de Baçra, répondit le guide. – As-tu rencontré le lézard (*schoqaïr*) avec sa séquelle ? 'Alî désignait par cette expression 'Aïscha ; car le Prophète l'avait souvent appelée ainsi, en disant : Malheur à toi, lézard ! Le guide lui donna des renseignements sur 'Aïscha, sur Tal'ha et Zobaïr, lui raconta ce qui s'était passé à 'Hauab, et leur départ pour Baçra. 'Ali, qui avait craint qu'ils n'allassent à Koufa et qu'ils n'entraînassent les habitants de cette ville, fut très content d'apprendre qu'ils s'étaient dirigés vers Baçra ».

[Extrait de « Les chroniques de Tabari -Tome 3» (Abou Djafar Mo'hammed ben Djarir ben Yezid, Editions d'Art les heures claires) ; Quatrième Partie ; Chapitre XCIV : «Tal'ha, Zobaïr et 'Aïscha se rendent à Baçra »; (page 634-635)]

Comment peut-on à présent, accuser de déviationniste et d'hérétique toute personne qui viendrait à chercher, à comprendre ces faits historiques !

Avant de terminer, j'aimerai signaler que cette remarque ne vous concerne pas, puisqu'il semble que vous ne visez dans votre ex-communion, uniquement les personnes qui continuent à accuser Aicha après que celle-ci fut innocentée par Allah. Puisque vous dite : ***« celui qui l'a calomnie ou la diffame de ce qu'Allah l'a innocenté, il a mécru en Allah le Tout Majestueux ».*** Nous sommes donc bien d'accord !

J'ai néanmoins soulevé ici la question de l'ex-communion à travers la question des compagnons, puisque cela arrive fréquemment, il était donc justifié que je fasse ce bref rappel.